Ecole Elémentaire Louis Babin
54, rue du Docteur Babin
91180 Saint Germain lès Arpajon

Procès verbal
du Conseil d'école

Conseil d'école n° 1 **Date : 16 octobre 2014** **Durée : 2h15**

Participants

Représentants des parents d'élèves :
- M. LOEGEL
- M. GUINEE
- Mme AURIOL
- Mme LE BOT
- Mme MARSHALL
- Mme ZNENDA
- Mme LEDOUX
- Mme BOUBET
- Mme DE ALMEIDA

Enseignants
- Mme VIANDIER - CP/CE1
- Mme FAUCHEUX - CM1/CM2
- Mmes MENETRIER / BARDON - CE1
- Mme SCHILLEWAERT - CE2/CM1
- M. DUVAL - CM2 directeur
- Mme DUPRE - CP
- Mme LEGROUX - CE2
- Mmes BARBERON / DONNIER-VALENTIN – CM1

Représentant la mairie :
- M. KERVAZO
- Mme GIBIER

Absents Excusés :
- Mme BUKOWSKI (décharge du directeur)
- Mme RIBES
- Mme CHAMI
- Mme LEBRUN (aide administrative)

Représentant l'IME Coudrier :
- Mme CRUZILLAC
- Mme MARIN

Délégué départemental de l'Education Nationale :
- M. DODOZ

Représentant l'accueil de loisirs :
- Mme ALLEGRE
- Mme ROGER

RASED : Mme LOREAU

Président de la séance : M. DUVAL **Secrétaire de Séance : Mme VIANDIER**

Ordre du jour :

- Présentation de l'équipe enseignante, des parents d'élèves élus, de l'IME, de l'accueil de loisirs et du RASED)
- Règlement intérieur du conseil d'école (fonctionnement, rythme, modalités,…)
- Bilan de la rentrée: effectifs, commandes, travaux réalisés ou à faire
- Règlement intérieur de l'école (déjà voté en juin au dernier conseil d'école) + charte des droits et des devoirs (petites modifications)

- Sécurité dans et aux abords de l'école
- Point coopérative
- Projets des classes et de l'école pour l'année scolaire
- Programme Eco-école
- Questions diverses

Compte-rendu :

Présentation de l'équipe enseignante + Madame Lebrun (absente excusée) : aide administrative dont le contrat est prolongé d'un an.

Présentation des parents d'élèves élus
Les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre : participation 25,5% (303 parents inscrits
Nombre de votants = 78 dont 6 nuls.
11 parents d'élèves élus (8 titulaires + 3 suppléants).

Le conseil d'école
Présentation des membres du conseil d'école.
Afin de fixer l'organisation du conseil (droits et devoirs des membres), le règlement intérieur a été lu et explicité par M. DUVAL. Convocation du conseil 1 fois par trimestre.

Règlement intérieur de l'école + la charte des droits et des devoirs :

Déjà voté et adopté au mois de juin 2014 au dernier conseil d'école par l'intermédiaire de l'ancien directeur de l'école Patrice DUCROU et des délégués de parents d'élèves de l'année 2013/2014.
Proposition de changements sur la charte de l'école (cartons) en discussion avec les délégués de classe.

Les effectifs
193 élèves
CP → 23 élèves
CP/CE1 → 23 élèves (14+9)
CE1 → 24 élèves
CE2 → 26 élèves
CE2/CM1 → 23 élèves (11+12)
CM1 → 24 élèves
CM1/CM2 → 24 élèves (11+13)
CM2 → 26 élèves

L'accueil de loisirs
Intervention de Mme Allègre, la directrice de l'accueil de loisirs :
2 animateurs le matin, 6 le midi et 4 sur le soir. Equipe stable pour servir de référence pour les enfants.
Gestion des temps de cantine, du centre matin et soir. Possibilité de joindre l'accueil tous les jours : 01.60.83.90.66.
2 adjointes en permanence (1 mater et 1 élem). Mise en place d'un système de cartons sur le temps de cantine pour harmoniser sur toutes les écoles (blanc, jaune ou rouge), graduation en fonction des « bêtises » : déplacement de table ou appel aux parents.
Problème de fiches sanitaires manquantes. Besoin d'une fiche de renseignements en plus d'une fiche mairie et école car différentes.
Proposition d'une même fiche pour école et centre qui se détacherait ou à donner à remplir au même moment (attention car règlementation différente. Listing avec numéros de téléphone donné par l'école au centre mais encore insuffisant.

Préinscription obligatoire le matin au centre pour anticiper. Possibilité de désinscrire si changement de programme. Importance de la préinscription (mise en place depuis janvier 2014) pour que les animateurs aient le listing des enfants à leur charge. Cela évite que des enfants repartent seuls.
Rappel : les enfants, même non-inscrits, sont pris en charge par le centre d'accueil.
Pour la cantine, rappel des enseignants que les parents doivent mettre un mot dans le cahier de liaison de leur enfant pour prévenir qu'il ne mange pas tel ou tel jour (si préinscrit).
Pré-inscription midi, mercredi et vacances. Le centre rappelle qu'il n'est pas responsable des enfants non préinscrits les mercredis. Pour les vacances : pas de prise en charge pour les non préinscrits.

Rythmes scolaires :
Point de vue de l'accueil de loisir :
Rentrée compliquée. une personne référente par site (école). les animateurs tiennent à remercier les enseignants pour leur collaboration et vice-versa.
Après phase de quelques jours de flottement à la rentrée, le bilan est positif, bonne gestion du flux d'enfants et de la sécurité.
Passage de 37 à 44 animateurs pour les NAP (6 animateurs par site). Travail sur tout le temps du midi.
+ 4 intervenants extérieurs (création de BD, graff, plantes aromatiques et atelier couture) qui vont de 2 jours à 3 semaines. Tous les intervenants embauchés ont déjà travaillé avec les enfants.
+ Educateur sportif : Christophe Fossard.
+ Animation de quartier : ateliers proposés (exemple atelier manga sur 1 semaine qui a tourné sur les 4 écoles).
NAP : coût de 200.000 euros pour le 1er trimestre.
Les interventions extérieures ont déjà été planifiées jusqu'en juin.
Ateliers : pas de préinscription mais libre adhésion de l'enfant. Un enfant n'est pas forcé de faire un atelier : temps plaisir.
Rassemblement des enfants et proposition des ateliers pour la semaine suivante. Nombre de places limité. 1 animateur pour 12 enfants : préférence qualitative et non quantitative. Les animateurs proposent des activités sur lesquelles les enfants peuvent se greffer quelques jours dans la semaine (prise en compte des APC par exemple).
NAP : 60 enfants sur le 1er service ; 54 sur le 2ème service. Créneaux horaires : 11h55 – 12h40 et 12h55-13h40 (45 min).
Salle mise à disposition par l'école dans un des bâtiments pour les intervenants, en dehors du centre car en cas de pluie, le centre est réquisitionné et une activité d'animateur est annulé (et non celle d'un intervenant extérieur). Demande des parents pour mettre le planning des NAP de la période sur le site de la mairie.
Questionnaires de satisfaction remplis par les enfants sur le temps du midi (accompagnés par les animateurs).
Mercredi : centre à Joliot Curie (2 tournées de bus) pour manger puis redescente sur Babin pour les CM1-CM2 car manque de place, jusqu'à la rentrée de la Toussaint.
Augmentation des effectifs sur le centre le mercredi depuis le changement de rythme scolaire.
Réunion prévue du comité de suivi des rythmes scolaires par la mairie en particulier sur le mercredi (au début : déjeuner pour les élémentaires de 13h30-14h00). Possibilité d'un achat de bus. Etude des courriers des parents (demande des parents : déjeuner à la cantine sans aller au centre de loisirs).

Point de vue de l'école :
Enfants très énervés dès le jeudi. Journée de classe : parait plus rapide pour les enfants. Mercredi : dur (manque de coupure). Pause méridienne bien gérée donc bénéfique pour les apprentissages de l'après-midi. Fatigue dès la 3ème semaine (5ème avant).

Point de vue des parents : fatigabilité des enfants (surtout les plus jeunes).

L'IME (Institut médico-éducatif)
4 enfants sont intégrés sur l'école pour l'année scolaire 2014-2015. Les conventions sont signées par les différentes parties et ont été envoyées à l'IEN. Enfants poly handicapés qui sont intégrés partiellement en milieu ordinaire (élémentaire + collège).
Accueil des enfants de l'école en fin d'année pour découvrir le centre.

Travaux :
Liste des travaux à venir. Travaux demandés ont été faits rapidement à la rentrée.
Manque les ordinateurs de la classe des CM1-CM2.
Nouvelle ligne téléphonique (affichage dans le panneau) : 09.64.42.81.06
Le numéro d'urgence (ligne dans le nouveau bâtiment) fonctionne toujours.

Etude
3 études sont proposées chaque jour de la semaine. Enseignante référente → Mme Legroux.
Environ une douzaine d'élèves.

RASED
Valérie Loreau présente le RASED, circonscription d'Arpajon (antenne de Saint Germain lès Arpajon).
1 psychologue scolaire (Isabelle Karpinsky) + 1 maitre G (dominante pédagogique, Catherine Pugel) + 1 maitre E (dominante comportementale : Valérie Loreau). Interventions sur des enfants en difficulté après fiche de liaison renseignée par l'enseignant ou la famille. Service gratuit et public, confidentiel.
Aide apportée pendant les heures scolaires. Antenne à l'école Jules Valles (courrier adressé à Valles).
Maitre G : 1 fois par semaine ; Maitre E : 2 fois par semaine ; Psychologue : à la demande de l'enseignant.

Sécurité dans et aux abords de l'école
Exercices d'évacuation (3 dans l'année)
Problématique : feu tricolore devant l'école : géré par la CCA. Maintenant : feu clignotant et possibilité d'appuyer sur un bouton poussoir pour le déclencher. Mise en place de plaquettes pour information signalétique aux enfants.
Police municipale : recadrage des agents par la mairie : 1 fois par semaine : présence des agents sur une école sur Saint Germain de façon aléatoire (jamais le même jour). Sensibilisation des parents qui se garent sur le trottoir (tolérance à condition de laisser un passage pour les enfants). Pas de verbalisation au départ (travail de prévention). Possibilité par la suite de verbaliser.

Projet d'école (4 actions) → Au regard de la réflexion sur la refondation de l'école = prolongement d'un an
Instruction civique, sciences, littérature et éco école (mêmes volets + fiches action).

APC : 2 x 30 min ou 1 x 1 heure.

Point Coopérative scolaire :
Solde du compte au 4 août 2014 = 4693,07 €
Appel de coopérative à venir. Il n'a, bien entendu, aucun caractère obligatoire et reste un don libre. Il vient aider à la mise en place de divers projets de classe

Programme Eco école :
4ème année. Thème l'eau : consommation, qualité…
Demande d'intervention du SIVOA. 1ère réunion au mois de novembre. + mise en place d'un comité de suivi avec invitation pour des élus (+ 1 CTM, + 1 élu), des parents volontaires + enseignants.

Les manifestations de l'école

Organisation d'un loto : vendredi 13 mars à l'espace Olympes de Gouge.

Marché de Noël : vendredi 12 décembre

Fête de l'école : vendredi 26 juin (18h30 – 19 h spectacle ; 19h30 – 20h30 : repas ; 20h30 tombola)

USEP :
bénévoles, retraités de l'éducation nationale, enseignants. Dates de rencontres en attente.
Il a été demandé en début d'année une participation des parents (3€ sur 5.50€ / enfant) car une partie des transports (le bus) est prise en charge par l'USEP.
L'éducateur sportif (Christophe Fossard) peut être disponible pour participer aux rencontres USEP même sur une journée.

Piscine
Les élèves des classes de CP, de CP/CE1, de CE1, de CM1/CM2 et de CM2 vont à la piscine depuis le 24 septembre jusqu'au 30 janvier et ce pendant 15 semaines, soit 15 séances.

Sorties
Maximum de demande de sorties le mardi pour profiter du bus dédié au sport.
CE2-CM1 + CM1 (Domaine de Chamarande – au fil de l'eau)
CP-CE1 + CP (Musée des vieux métiers à Bouray sur Juine + promenade au bord de l'orge)

Salon du livre : du 2 au 8 mars
Certaines classes ont demandé des auteurs, des participations aux concours et des visites du salon.

Lire c'est partir
Vente de livres = jeudi 4 et vendredi 5 décembre. Tout à 1 €

Questions diverses
Demande des parents d'élèves élus : mise en place d'une boite aux lettres destinée aux parents d'élèves sous le panneau à l'entrée de l'école.
Déclenchement de l'alarme : cantine ? intrusion ? incendie ? Possibilité de connaitre les heures et dates des déclenchements grâce au boitier.
Charte des locaux pour les enseignants : les horaires vont changer. Pour l'instant : possibilité de faire une demande par mail à la mairie par Mme Gibier.

Dates des prochains conseils : 17 mars et 16 juin (sauf modification).

Site de l'école : demande des parents pour le réouvrir. Demande d'afficher sur le site le dernier conseil d'école (juin 2014).

Surveillance de la cour pendant les récréations : améliorations par rapport aux années précédentes (chaine mise en place vers les escaliers derrière le préau). Mise en place à un endroit stratégique pour pouvoir voir les 2 cours en balayant juste d'un regard. Les 2 enseignantes sont au même endroit de manière à ce qu'une enseignante qui a besoin de s'absenter pour aller soigner un enfant laisse son collègue avec une vision totale sur les 2 cours.
Mise en place (comme l'année précédente) de 2 services le matin, 2 services l'après-midi pour qu'il y ait moins d'enfants dans la cour.

Présentation du DDEN

M. DODOZ, Délégué départemental de l'éducation nationale : pas de lien avec inspection mais totalement indépendant. Délégué officiel nommé en conseil départemental par le préfet après accord du DASEN.

Défense de la laïcité et de l'école publique. Pour bien être des enfants dans l'école.

Permet un rôle de médiateur entre les équipes éducatives, les représentants de la mairie et des parents d'élèves dans le but de l'épanouissement de l'enfant.

Remise d'un document expliquant le rôle d'un DDEN et des numéros où le contacter.

Rôle : faire un compte rendu, premièrement à sa délégation puis au DASEN puis au maire de la commune. Toute personne en lien avec l'école peut contacter le DDEN (représentants des parents d'élèves, enseignants…).

Fait à : Saint Germain lès Arpajon **Le : 16 Octobre 2014**	*La secrétaire de séance:* ***Mme VIANDIER***	*Le président du conseil d'école* ***M. DUVAL***